



BNP PARIBAS

**ASSEMBLEE
GENERALE**

19 mai 2020

QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES AMIS DE LA TERRE

1^{ER} THEME : CHARBON

En mai 2020, après des années d'hésitation, BNP Paribas a précisé son exigence de retrait progressif pour le secteur du charbon. Nous saluons les efforts effectués et l'engagement à ramener l'objectif de retrait progressif du secteur de la production d'électricité à partir du charbon dans les pays de l'OCDE à 2030 contre 2040 auparavant, ainsi que l'exclusion des développeurs de nouvelles centrales au charbon.

Toutefois, les mesures annoncées par BNP Paribas ne permettent toujours pas au groupe de s'aligner avec les recommandations des scientifiques pour limiter le réchauffement à 1,5°C et les meilleures pratiques et de montrer l'exemple au niveau international.

Nous comprenons que BNP Paribas est aujourd'hui peu exposée au secteur de la production du charbon. Cependant, des acteurs comme Glencore figurent toujours parmi vos clients. Glencore est non seulement un des plus gros producteurs de charbon au monde, mais est aussi impliqué dans de nombreux scandales de corruption et de violations des droits humains.

Observation liminaire du Conseil d'administration

La stratégie du Groupe pour réduire son soutien au secteur du charbon est déterminée et engagée depuis 2011. Elle porte à la fois sur les entreprises minières et les producteurs d'électricité. Ses politiques charbon ont été régulièrement renforcées en 2015, 2017, 2019, puis en 2020.

En novembre 2019, le Groupe faisait déjà partie du petit groupe de banques à s'être fixées des dates butoirs de sortie des producteurs d'électricité à partir du charbon. Avec l'annonce de mai 2020, BNP Paribas est à ce jour la plus grande des banques internationales à avoir annoncé une date de sortie en 2030 pour les pays de l'OCDE, à s'être engagée à ne plus financer les producteurs d'électricité qui développent de nouvelles capacités de charbon, tout en étant une banque leader sur le financement des énergies renouvelables (2^{ème} pour le financement de projets d'énergies renouvelables dans la zone EMEA et 4^{ème} au niveau mondial selon le classement Dealogic à fin 2019).

1^{ère} question :

Pouvez-vous vous engager à répliquer votre engagement de sortie du secteur de la production d'électricité à partir du charbon à l'ensemble de la chaîne de valeur, comprenant notamment les producteurs de charbon et les opérateurs d'infrastructures de charbon, suivant les mêmes dates de 2030 et 2040 ?

2^{ème} question :

Atteindre ces objectifs ne sera pas possible sans une exclusion de toutes les entreprises qui se développent dans le charbon, pouvez-vous vous engager à ne plus financer aucune entreprise, qui prévoient de nouveaux projets charbon, au-delà des développeurs de centrales, sur l'ensemble de la chaîne de valeur et sur vos clients actuels ainsi que sur les prospects? Pouvez-vous confirmer que les développeurs de centrales Marubeni, Sumitomo et Uniper / Fortum, qui figurent aujourd'hui parmi vos clients, vont être exclus ?

Réponse du Conseil d'administration (commune aux questions 1 et 2) :

BNP Paribas est engagé dans une trajectoire de réduction de l'utilisation du charbon par ses clients, en ligne avec le scénario SDS de l'AIE qui permet de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C.

Sur l'extraction minière, les efforts faits de longue date pour réduire notre soutien au charbon nous ont déjà conduits à diviser par 3 le montant de notre soutien à ces acteurs et à exclure plus de 30 entreprises de notre portefeuille de clients. A fin 2019, notre exposition résiduelle est de 2,4% et sur la base de notre expérience, nous sommes confiants dans notre capacité à être en ligne avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, notamment grâce à un suivi renforcé des entreprises minières qui développeraient de nouvelles mines de charbon.

Nous ne sommes pas en mesure de commenter les noms des entreprises au cas par cas mais nous pouvons confirmer que, dans le cadre de l'analyse fine de notre portefeuille, nous prenons notamment en compte les données fournies par les ONG comme la liste de développeurs de centrales d'Urgewald.

3^{ème} question :

De même, pouvez-vous vous engager à exclure les entreprises avec une forte activité en absolue et en relatif dans le secteur : plus de 20% des revenus ou de la production d'électricité à partir du charbon, ou plus de 10 millions de tonnes de production de charbon annuelle ou plus de 5 GW de capacité installée ?

4^{ème} question :

Enfin, vous annoncez ne garder en portefeuille que "les entreprises inscrites dans une trajectoire de sortie du charbon compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, ou que le Groupe estime susceptibles de s'aligner dans les années qui viennent". Etant donné le peu d'années pour agir et fermer des milliers d'infrastructures charbon, nous n'avons pas quelques années à perdre avant d'envoyer un message clair aux entreprises. Pouvez-vous donc vous engager à demander à tous vos clients l'adoption d'ici 2021 d'un plan de fermeture de leurs infrastructures charbon ainsi qu'un engagement à passer sous les seuils mentionnés précédemment d'ici 2022 au plus tard ?

Réponse du Conseil d'administration (commune aux questions 3 et 4) :

La mise en œuvre de son calendrier de sortie du charbon conduira rapidement BNP Paribas à une réduction de moitié environ du nombre d'entreprises clientes recourant au charbon pour une part de leur production d'électricité. Pour ce qui est des clients restant en portefeuille, BNP Paribas atteindra les objectifs annoncés au moyen d'une politique d'engagement active et d'un pilotage dynamique du portefeuille, permettant de prendre les décisions adaptées.

Le dialogue approfondi que nous avons avec tous nos clients dans ce secteur, orienté depuis plusieurs années sur la nécessité de réduire leur utilisation du charbon, sera désormais centré sur leur stratégie de sortie. Pour beaucoup de ces clients, les échanges avec BNP Paribas sont certainement parmi les principaux leviers pour les inciter à accélérer leur transition énergétique.

Nous rendons compte chaque année de la diminution de la part de charbon dans notre portefeuille de financements, à la fois sur la production d'électricité et l'extraction minière. Nos engagements produisent des effets puisqu'on observe une baisse continue de la part du charbon dans les activités de nos clients : la part de charbon dans le mix énergétique primaire financé est passée de 8% en 2015 à 2,4 % en 2019. De la même manière, la part du charbon dans le mix électrique financé, qui était de 24% en 2015, est passée sous la barre des 18 % en 2019. Celle-ci est d'ailleurs largement inférieure à la part de charbon dans le mix électrique mondial, qui s'élève à 38 %.

Malgré l'adoption d'une politique sur les gaz et pétrole non conventionnels en 2017, BNP Paribas demeure l'un des premiers acteurs européens à financer les énergies fossiles et a augmenté de plus de 70% ses financements aux énergies fossiles entre 2018 et 2019. Cela est en grande partie due à vos forts financements aux majors pétrolières et gazières. Devant la capacité de ces entreprises à faire à elles seules échouer les efforts en matière de lutte contre le réchauffement de la planète, l'inaction n'est pas une option : il faut soit exclure ces entreprises, soit les pousser à adopter des objectifs de court, moyen et long termes de décarbonation en valeur absolue de l'ensemble de leurs activités (scope 1, 2 et 3).

BNP Paribas AM s'est récemment associé à l'annonce par Total d'engagements en matière climatique. Certains ne sont pas nouveaux et l'ensemble des mesures est loin de ce qui est nécessaire pour limiter réellement le réchauffement à 1,5°C. Monsieur Lemierre, Président de BNP Paribas, siège aussi au conseil d'administration de Total et certains diront que BNP Paribas a cherché à contrer le projet de résolution de 11 investisseurs, dont font partie La Banque Postale Asset Management et Crédit Mutuel, et qui vise, elle, à intégrer le climat aux statuts de l'entreprise et à pousser Total à adopter des objectifs de court, moyen et long termes de décarbonation en valeur absolue de l'ensemble de leurs activités (scope 1, 2 et 3) de manière à s'aligner réellement avec l'objectif de 1,5°C.

5^{ème} question :

Mais vous avez fait savoir que votre joint statement avec Total était complémentaire au projet de résolution. Si cela est exact, pouvez-vous donc vous engager à soutenir cette résolution en votant pour son adoption le 29 mai à l'Assemblée générale de Total ?

Réponse du Conseil d'administration :

BNP Paribas a pris dès fin 2017 des engagements forts pour restreindre ses activités de financement et d'investissement dans les hydrocarbures non conventionnels, qui ont eu pour conséquence l'exclusion de 60 entreprises de ce secteur. De manière plus générale, BNP Paribas travaille à l'alignement de son portefeuille de financements avec les objectifs de Paris dans l'ensemble du secteur de l'énergie. Dans ce cadre, nous suivons avec attention les engagements pris par les grands acteurs pétroliers et gaziers en matière climatique.

Regardant plus spécifiquement l'Assemblée Générale de Total, BNP Paribas Asset Management a pour principe de ne jamais indiquer le sens de son vote avant une Assemblée Générale. BNP Paribas Asset Management communiquera publiquement le sens de son vote, et les raisons de celui-ci, après la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de Total.

En 2015, BNP Paribas Asset Management, tout comme BNP Paribas, s'est engagé à aligner ses portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cela inclut un objectif spécifique d'aligner d'ici 2025 le mix énergétique et électrique de ses portefeuilles - c'est-à-dire leurs intensités carbone - avec le Scénario Développement Durable de l'Agence Internationale de l'Énergie.

BNPP AM s'engage auprès des gros émetteurs de carbone individuellement, mais aussi collectivement dans le cadre de Climate Action 100+, dont l'objectif est de faire en sorte que les plus grandes entreprises émettrices du monde prennent des mesures plus drastiques contre le changement climatique et mettent en œuvre des stratégies commerciales pour atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 au plus tard. Plus de 450 investisseurs, avec plus de 40 mille milliard de \$ d'actifs, participent à Climate Action 100+ à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement mené par EOS chez Hermes Federated et BNPP AM en tant que participants à l'initiative Climate Action 100+, Total a fait un grand pas vers des émissions nettes nulles d'ici 2050. L'engagement avec Total se poursuivra pour soutenir l'entreprise dans sa transition et assurer la mise en œuvre des engagements pris, tout en continuant à renforcer l'ambition existante.

BNP Paribas est actuellement engagée dans un nouveau projet d'exportation gazier, au large de la région de Cabo Delgado au nord du Mozambique, en tant que financeur du projet d'ENI Coral South FNLG. Deux autres gros projets sont également prévus dans cette zone et reliés à d'importantes infrastructures onshore, Mozambique LNG dont Total est le sponsor, et Rovuma LNG dont Exxon et ENI sont sponsors.

Les graves impacts liés à ces développements gaziers ont été portés à plusieurs reprises à votre attention au cours des deux dernières années. La gravité de la situation s'est accélérée au cours des dernières semaines. La région est le terrain d'attaques et de massacres orchestrés par des groupes djihadistes, dont le développement n'est pas sans avoir de lien avec les inégalités générées par la découverte d'immenses réserves de gaz. L'insécurité atteint des niveaux peu connus précédemment, avec des centaines de morts à déplorer et des milliers de déplacés. Des remontées du terrain pointent notamment du doigt que la présence militaire impacte le processus de relocalisation des communautés déplacées : contrairement à ce qu'a promis Anadarko, puis Total, il n'y a pas assez de terres disponibles pour les populations déplacées. En effet, au-delà de la présence militaire qui grapille des terres, toutes les entreprises de services veulent se rapprocher au plus près d'Afungi où opèrent Total et ExxonMobil car c'est la zone la mieux protégée par l'armée mozambicaine. Beaucoup de communautés dépendantes de la pêche se retrouvent également sans moyen d'accès à la mer, les routes étant fermées, et donc privées de tout moyen de subsistance.

BNP Paribas pourrait être rendue co-responsable de tels impacts humains et sociaux, en plus des impacts climatiques et environnementaux de tels projets. Par ailleurs, la situation sécuritaire actuelle pose la question de l'avenir même de ces projets et plus largement de l'exploitation de ces nouvelles ressources gazières.

6^{ème} question :

Avez-vous pris en compte ces dynamiques de militarisation dans votre évaluation de ces projets et de vos financements, et avez-vous réévalué ces projets à l'aune de la forte déstabilisation de la région ?

Réponse du Conseil d'administration :

BNP Paribas ne s'engage sur ce type de projets qu'avec des acteurs reconnus du secteur, qui ont une capacité prouvée à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion de l'impact sur les communautés vivant à proximité. Le processus de déstabilisation régional évoqué, que nous regrettons profondément, a des causes multiples qui ne sauraient se résumer aux seuls investissements gaziers.

BNP Paribas a été mêlée à des scandales de corruption qui ont éclaté en 2016, liés à la contraction en 2013 par le gouvernement mozambicain de dettes cachées suite à l'achat de bateaux construits par les Constructions Mécaniques de Cherbourg.

7^{ème} question :

Comment expliquez-vous que les obligations émises en 2013 par BNP Paribas pour le compte d'Ematum, et soi-disant destinées à financer l'achat de bateaux de pêche, ont permis d'acheter des patrouilleurs, aujourd'hui utilisés pour assurer en mer la sécurité des installations gazières ? Comment expliquez-vous qu'en 2017, la compagnie de sécurité privée FSG se soit associée à Ematum pour créer Tunamar et opérer les intercepteurs / patrouilleurs ?

8^{ème} question :

Pouvez-vous nous dire si les contrats d'achat de ces bateaux de pêche avaient reçu à l'époque une garantie de la Coface pour le compte de l'Etat français, avec une contre-garantie de l'Etat mozambicain ?

Réponse du Conseil d'administration (commune aux questions 7 et 8) :

Rôle de BNP Paribas et la transaction : BNPP n'avait qu'un rôle très limité concernant l'opération EMATUM qui comportait deux éléments : un prêt fourni à EMATUM par une autre banque, et le "repackaging" du prêt en obligations qui ont été vendues à des investisseurs institutionnels. BNP Paribas n'était impliqué que dans ce second volet de l'opération, en tant que co-chef de file. BNP Paribas n'a pas participé au prêt (que ce soit en tant que prêteur, arrangeur ou structureur). BNP Paribas s'est joint, à la demande de Crédit Suisse, à cette opération très tard, soit à peine une semaine avant l'émission et la vente des obligations. BNP Paribas n'a pas participé davantage à l'opération ni à aucune restructuration ultérieure.

Renseignement (Due diligence) et KYC : BNPP était à l'époque et reste aujourd'hui confiant du fait de s'être acquitté correctement de son rôle de distributeur des obligations. Sur la base des informations fournies à BNPP, la divulgation complète des risques de la transaction a été faite aux investisseurs. De plus, BNPP a engagé ses procédures KYC habituelles à l'égard de l'émetteur des obligations. BNPP a également été encouragé par le soutien positif de la Banque Mondiale et du FMI à l'époque. BNPP n'était pas au courant d'une éventuelle mauvaise gestion ou d'un acte répréhensible dans le cadre de la transaction au moment où celle-ci a eu lieu, bien que nous sachions bien sûr qu'il y a eu plusieurs informations négatives dans la presse concernant l'opération par la suite.

Aspects réglementaires : un certain nombre d'organismes de réglementation du monde entier ont manifesté leur intérêt pour l'opération EMATUM au cours des dernières années, et BNPP s'est montré pleinement coopératif et ouvert à toute demande d'information ou de documentation. À ce jour, aucune mesure coercitive n'a été prise, ni aucune autre sanction imposée à BNPP dans le cadres de son rôle dans la transaction EMATUM.

Certaines personnalités politiques mozambicaines impliquées dans le scandale de corruption occupent toujours des postes importants dans le nouveau gouvernement, à commencer par le Président Felipe Nyusi, à l'époque ministre de la Défense.

9^{ème} question :

Qu'est-ce qui justifie que BNP Paribas prenne aujourd'hui encore le risque d'être à associée à un nouveau scandale de corruption en prenant part au financement des projets gaziers ?

Réponse du Conseil d'administration :

Les financements de projets gaziers, et plus généralement d'infrastructure, font l'objet d'une évaluation renforcée des risques, avec une vigilance plus particulière dans les pays réputés pour leur fragilité face aux risques de corruption. Cette analyse porte sur les conditions du projet et ses intervenants.

Préalablement à toute revue d'engagement, nous ne considérons que les projets pilotés par des entreprises clientes avec lesquelles nous avons établi une relation proche et de longue date et pour lesquelles nous avons pu nous conforter sur leur rigueur dans la lutte contre les risques de corruption.

Nous analysons les projets proposés par ces clients au cas par cas, et ne considérons que ceux attestant des pratiques les plus transparentes et rigoureuses en matière d'octroi des concessions, de gestion des chantiers, de fonctionnement et de documentation du financement.

10^{ème} question :

Quelles mesures anti-corruption avez-vous mis en oeuvre pour vos soutiens aux projets gaziers mozambicains ?

Réponse du Conseil d'administration :

Le Mozambique fait partie des pays sensibles dans nos politiques internes, au regard des risques de corruption. A ce titre, toute opération concernant ce pays fait l'objet d'un processus d'approbation dérogatoire, au cas par cas, sollicitant le plus haut niveau de délégation de la Fonction Conformité. Ce processus s'ajoute aux gouvernances en place sur la gestion de nos risques de crédit et nos diligences en matière de RSE.

La présentation du projet doit démontrer son adéquation avec nos politiques anti-corruption, et notre Code de conduite.

L'analyse s'articule autour de la connaissance client, du projet et des paramètres du financement.

Le processus de connaissance client (KYC) nous permet d'apprécier les démarches de nos clients par rapport aux risques de corruption en général : informations sur leurs procédures internes ou leur propre code de conduite, recherche régulière d'informations « adverses » dans leur actualité, réponses à nos questions spécifiques sur des projets ou affaires passées. Ce processus est renouvelé à fréquence régulière, entre 1 et 3 ans selon la sensibilité interne du profil client, et dans tous les cas sur une base adhoc et immédiate, dès l'identification d'une information négative majeure.

L'analyse du projet nous conduit à établir une bonne compréhension et un haut niveau de confort dans l'octroi du marché ou de la concession et les autorisations obtenues, l'identification d'éventuels intermédiaires, l'interaction et les flux financiers entre nos clients et les autres intervenants au projet (sous-traitants, ingénieurs, avocats). La réputation du syndicat bancaire et, le cas échéant, la présence d'agences crédit export de premier plan seront des facteurs renforçant le niveau d'exigence sur le projet et seront de ce fait perçus positivement.

Concernant les paramètres du financement, nous exigeons des représentations anti-corruption fortes dans la documentation engageant les emprunteurs ; si celles-ci dévient de nos standards internes, un processus d'approbation dérogatoire est à nouveau requis, impliquant nos départements Juridique et Conformité.

Le mode de déclenchement des tirages sous le financement octroyé doit également répondre à nos exigences de transparence : identification des contreparties bénéficiaires, documentation de la dépense qui doit être en lien direct avec l'avancement du projet.

11^{ème} question :

Accordez-vous ou comptez-vous accorder des financements ou autres services financiers aux projets Mozambique LNG et Rovuma LNG ?

Réponse du Conseil d'administration :

Conformément aux principes du Groupe, les projets de cette nature sont revus et évalués dans le cadre des principes de l'Equateur dont nous sommes signataires ainsi que selon notre politique de crédit qui exige des *due diligences* renforcées pour les grands projets énergétiques ou d'infrastructure, notamment lorsque ceux-ci sont susceptibles d'induire des risques pour les communautés locales ou la biodiversité.

12^{ème} question :

Pouvez-vous nous dire si ces financements, existants ou potentiels, à Mozambique LNG et Rovuma LNG seront garantis par Bpifrance pour le compte de l'Etat français ?

Réponse du Conseil d'administration :

Nous n'avons pas à commenter l'implication ou non de Bpifrance dans les financements pour les projets mentionnés.

13^{ème} question :

Vous engagez-vous au regard de ces risques à suspendre tout service financier aux projets liés à l'exploration, l'exploitation et l'exportation des réserves gazières mozambicaines ?

Réponse du Conseil d'administration :

BNP Paribas ne s'engage sur ce type de projets qu'avec des majors du secteur, qui ont la capacité de mettre en œuvre les meilleures pratiques en particulier en termes de maîtrise de l'extraction en eaux profondes, minimisant par conséquent les risques sur l'environnement d'opérer en milieu marin, et une grande expérience dans la gestion des communautés. Par ailleurs, toute transaction de ce type fait l'objet d'une analyse approfondie et rigoureuse, notamment au regard de la conformité des entreprises avec les lois en vigueur.